



## IMMIGRATION ET CONSÉQUENCES SUR L'AIDE SOCIALE

*Editorial de Fabien Deillon, conseiller communal, président UDC Ouest-lausannois, Prilly*

**Avec les accords bilatéraux, et plus particulièrement celui portant sur la libre circulation des personnes, la Suisse a ouvert toute grande la porte à l'immigration. Désormais, les ressortissants de presque toute l'Europe peuvent, s'ils le veulent, s'installer en Suisse. Quelles sont les conditions pour que ces Européens viennent s'établir chez nous ?**

Concernant les migrants économiques européens, il leur suffit de trouver un emploi pour obtenir un permis B, établi pour 5 ans. Les migrants sociaux, eux, doivent simplement faire valoir le regroupement familial.

L'idée que les migrants économiques sont des travailleurs est rassurante. Mais on peut être au bénéfice d'un permis B, avec un contrat de travail, tout en étant dépendant de l'aide sociale. Comment nos lois et nos règlements sont-ils construits ? Je ne le sais pas, mais dans la pratique je connais bon nombre de cas dont voici un exemple édifiant.

Une Portugaise vient en Suisse pour y passer quelques semaines de vacances, qu'elle met à profit pour trouver un emploi. Le succès est vite au rendez-vous ; une compatriote l'engage comme employée non qualifiée pour travailler dans sa boutique. Ce contrat de travail lui vaut de décrocher le précieux permis B. Logée chez une cousine, elle se met de suite à la recherche d'un appartement et trouve rapidement une opportunité, grâce à une autre parente, concierge de l'immeuble convoité.

Un logement qui, bien que raisonnable, fait exploser le budget de notre travailleuse. Elle ne peut plus boucler ses fins de mois et s'adresse donc au Centre social régional. On lui octroie un subside pour son assurance maladie ainsi qu'une aide afin que, une fois ses charges payées, elle dispose du minimum de 1110 francs mensuels pour se nourrir, se vêtir, et pour ses loisirs.

Après quelques mois, c'est sa fille, tout juste majeure, qui la rejoint. Nouveau passage au Centre social régional et je ne sais pas par quel miracle le ménage mère-fille obtient des aides supplémentaires pour arriver au minimum de 1600 francs pour se nourrir, se vêtir et se divertir. S'y ajoute le financement de cours de français pour faciliter l'intégration de la nouvelle arrivante.

Au moment de rédiger le présent édito, la mère, qui a perdu son emploi, arrive en fin de droits. Elle va toucher le revenu d'insertion jusqu'à l'expiration de son permis B. La fille a épousé un ressortissant de son pays d'origine, ils ont un enfant et touchent une aide du Service social pour que le ménage dispose du minimum vital.

Nous devons absolument veiller à ce que les lois et règlements que nous mettons en place soient adaptés à la réalité et ne favorisent pas une immigration économique qui va mettre en danger notre avenir et nos finances.

Le retour à une immigration contrôlée répondant au besoin réel de notre économie est une question de survie pour notre pays et notre système social.

### Pourquoi un éditorial de campagne ?

Quatre fois par mois et durant un an, l'UDC Vaud publie un éditorial de campagne afin de commenter l'actualité politique.

Les candidats, les membres de la direction de l'UDC ou des invités seront sollicités pour rédiger un éditorial.

Abonnez-vous maintenant à l'adresse [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch) afin de recevoir directement les éditoriaux sur votre courriel.

Retrouvez tous les éditoriaux sur notre site internet [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch) et notre page Facebook [www.facebook.com/udcvaud](https://www.facebook.com/udcvaud)

Merci de votre soutien.